

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
DU CONGO

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

SECRETARIAT GENERAL DU CONSEIL
DES MINISTRES

DECRET N° 78/400 DU 24 MAI 1978
portant ratification de l'accord de prêt
entre le Gouvernement de la République
Populaire du Congo et la Banque Africaine
de Développement en vue du Financement des
coûts en devises du projet Café et Cacao.

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

Vu l'acte fondamental du 5 Avril 1977;

Vu l'acte n°005/PCT du 19 MARS 1977 portant création
du Comité Militaire du Parti et fixant ses attributions;

Vu l'acte n°001/PCT/CMP du 3 Avril 1977 fixant l'orga-
nisation et la structuration du Comité Militaire du Parti;

Vu le décret 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres;

Vu l'Ordonnance n°035/77 du 28 Juillet 1977 relative
à l'exercice du Pouvoir Réglementaire en République Populaire
du Congo;

Vu l'accord de prêt conclu entre le Gouvernement de la
République Populaire du Congo et la Banque Africaine de Dévelop-
pement en vue du financement des coûts en devises du projet
Café et Cacao.

DECRETE :

Article 1er..- Est ratifié, l'Accord du Prêt conclu entre le
Gouvernement de la République Populaire du Congo et la Banque
Africaine de Développement en vue du Financement des coûts
en devises du projet Café et Cacao.

Article 2..- Le Texte dudit Accord sera annexé au présent décret

.../...

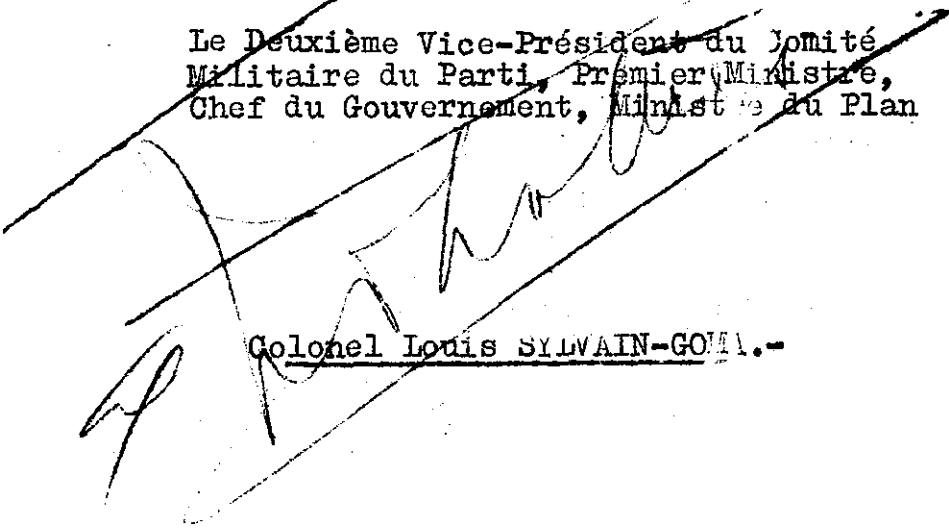
Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 24 MAI 1978

Par le Président du Comité Militaire
du Parti, Président de la République,
Chef de l'Etat,
Président du Conseil des Ministres


Général Joachim YHOMBY-OPANGO.-

Le Deuxième Vice-Président du Comité
Militaire du Parti, Premier Ministre,
Chef du Gouvernement, Ministre du Plan


Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-